

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL
14 AVRIL 2003

Le Conseil communal est réuni à la suite d'une convocation datée du 3 avril 2003, accompagnée d'un ordre du jour comportant 48 objets.

La séance publique s'ouvre à 18 heures avec 29 présents

Présidence de M. DI RUPO, Bourgmestre;

Présents: ~~M. R. BIEFNOT~~, Mme COLINIA, MM. CARPENTIER, DARVILLE, DEPLUS, DUPONT, Mme CRUVEILLER, Mlle HOUDART, Echevins;
 MM. HAMAIDE, BEUGNIES, BAILLY, COLLETTE, POIVRE, ALLART,
~~B. BIEFNOT~~, Mme GUEPIN, ~~M. TAQUIN~~, ~~Mlle OUALI~~, M. DEBAUGNIES, Mmes JUNGST, ~~MM. SPEER, MILLER~~, SAKAS, MARTIN, Mmes BLAZE, NAMUR-FRANCK, MM. DEL BORRELLO, ~~MANDERLIER~~, ROSSI, ~~Mme KAPOMPOLE~~, MM. SODDU, DE PUYT, Mme ISAAC, ~~M. MERCIER~~, ~~Mme COUSTURIER~~, M. FLAMECOURT, Mmes MERCIER, JOARLETTE, POURBAIX, THYSBAERT, AGUS, MM. VISEUR, ~~LECOCQ~~, Mme BROHEE Conseillers et M Bernard VANCAUWENBERGHE, Secrétaire communal.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mes chers collègues, on entame l'ordre du jour. Le procès-verbal est ici, sans commentaires, il sera approuvé.

1^e objet: POLICE – CIRCULATION

a) Mons. Place Nervienne. Instauration d'emplacements de stationnement "handicapés".
 Police 6002/261

ADOPTÉ à l'unanimité – 1^e annexe

b) Jemappes, rue Clémenceau – Instauration d'un emplacement de stationnement "handicapés" le long de l'immeuble n° 61 Police 6002/J/29

ADOPTÉ à l'unanimité – 2^e annexe

c) Mons, chaussée de Beaumont. Réglementation de la circulation dans un passage piétonnier compris entre ladite chaussée et une cabine électrique – Accès aux piétons et aux cyclistes. Police 6002/23

ADOPTÉ à l'unanimité – 3^e annexe

d) Cuesmes rue des Amis. Instauration d'un emplacement de stationnement "handicapés" à hauteur de l'immeuble n° 53. Police 6002/C/1

ADOPTÉ à l'unanimité – 4^e annexe

e) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre dû à une intervention hélicoptérée suite à l'incendie à la résidence "Les Mésanges" à Mons Police 6002/400

ADOPTÉ à l'unanimité – 5^e annexe

- f) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite aux menaces de terrorisme planant sur les installations militaires. Police 6002/OD

ADOPTE à l'unanimité – 6^e annexe

- g) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à une menace d'effondrement de l'immeuble sis à Jemappes, rue du Moulin, 73. Police 6002/JEM/96

ADOPTE à l'unanimité – 7^e annexe

- h) Confirmation de l'arrêté d'urgence du Bourgmestre suite à un enfoncement sur collecteur à Havré, rue I. Févriez, 65. Police 6002/HAV/36

ADOPTE à l'unanimité – 8^e annexe

- i) Mons, rue Cronque. Réglementation de la circulation et du stationnement. Zone piétonne. Police 6002.96

ADOPTE à l'unanimité – 9^e annexe

- j) Saint-Symphorien. Rue Albert Clerfayt. Réglementation du stationnement au droit de l'immeuble n° 15. Police 602/SS/5

ADOPTE à l'unanimité – 10^e annexe

- k) Saint-Symphorien. Rue François Marcq. Modification des dispositions de stationnement. Police 6002/SS/22

ADOPTE à l'unanimité – 11^e annexe

2^e objet: PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Nouveau règlement de travail. 1^e 211/1

ADOPTE à l'unanimité – 12^e annexe

3^e objet: PERSONNEL NON ENSEIGNANT. Règlement de prévention et de répression de l'abus d'alcool au travail. 1^e 14/PAT

ADOPTE à l'unanimité – 13^e annexe

4^e objet: TUTELLE DU C.P.A.S. Approbation du règlement relatif à la prévention et à la répression de l'abus d'alcool. 1^e 4399

ADOPTE à l'unanimité – 14^e annexe

5^e objet: Acquisition d'un véhicule spécial de type Ambulance. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché par appel d'offres général. SI

ADOPTE à l'unanimité – 15^e annexe

6^e objet: Acquisition de matériel radio communication. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. SI

ADOPTE à l'unanimité – 16^e annexe

7^e objet: Acquisition par le C.M.S. de mobilier pour le casernement du Service Incendie – Budget extraordinaire 2003. SI

ADOPTE à l'unanimité – 17^e annexe

Entrée de Monsieur Richard BIEFNOT: 30 présents

8^e objet: Autorisation de se constituer partie civile contre une personne poursuivie du chef d'infraction en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme sur la section de Cuesmes au lieu-dit "La Malogne". Contentieux Urbanisme

Monsieur VISEUR, Conseiller: Une petite remarque. On ne va pas se positionner contre cette autorisation de se constituer partie civile mais comme je l'ai fait remarquer en commission, c'est pratiquement systématiquement que le Conseil communal doit donner son autorisation soit pour poursuivre en justice, soit pour se constituer partie civile après que l'audience ait eu lieu. Il y a quelque chose, évidemment, d'anormal d'autoriser quelque chose qui a déjà eu lieu et donc je posais la question de savoir s'il y a là un problème structurel et qu'on se penche sur ce problème sinon, on travaille sans beaucoup de sens.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Je pense Monsieur le Conseiller que vous avez raison. Je suis convaincu que ce n'est pas volontaire. Je dirai que nos services ayant pour volonté de respecter les procédures en ce compris les délais entre le Collège et le Conseil communal, n'ont pas cru utile de précipiter les choses pour que ce dossier puisse venir la fois passée et donc nous ferons la remarque au Conseiller juridique en lui demandant de faire en sorte, si c'est possible, qu'on puisse, à l'avenir, venir plus tôt au Conseil communal, au risque de le mettre à l'ordre du jour en séance et que je l'explique.

ADOPTE à l'unanimité – 18^e annexe

Entrée de Mademoiselle THYSBAERT: 31 présents

9^e objet: Immeuble sinistré "Les Mésanges". Déménagement des effets et du mobilier. Application de l'article 249 de la Loi communale. Ratification de la décision du Collège du 19.3.2003. 3^e DPTBO/2003/AB/4

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Je voudrais savoir, les dons qui sont entreposés à l'Avenue du Tir et qui étaient destinés aux Mésanges, que compte-t-on en faire et comment?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Les dons sont au montant de 55.000 €. Déjà chaque personne concernée a reçu 100 € en liquide, le reste sert à acheter du matériel nécessaire dans les immeubles et le solde sera distribué au prorata du nombre de personnes de

l'immeuble concerné. Donc, ce sera rendu public, on clôturera les comptes dans quelques semaines. Parce qu'il y a eu, à maintes reprises, des initiatives mais qui n'ont pas totalement abouti visant à créer une manifestation en faveur des sinistrés et donc, on a laissé le compte ouvert. Je sais qu'il va y avoir encore 500 € qui vont arriver et, d'ici quelques semaines, il faudra qu'on clôture et ce sera rendu public.

ADOPTE à l'unanimité – 19^e annexe

10^e objet: Travaux de rénovation du site des Arbalestriers. Détermination du mode de passation du marché. 3^e 1^e E/SUB.2000.761.040.AB

ADOPTE à l'unanimité – 20^e annexe

11^e objet: Mission de coordinateur de sécurité et de santé pour divers travaux de voirie. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché.
3^e 2^e 03.421.055.00.MC

ADOPTE à l'unanimité – 21^e annexe

12^e objet: ISAM. Aménagement de l'ancien Cinéma Clichy. Approbation du cahier des charges – convention du mode de passation et de l'avis de marché relatifs à la mission d'auteur de projet en architecture, techniques spéciales et stabilité.
3^e 1^e E/2003.734.119.TO

ADOPTE à l'unanimité – 22^e annexe

13^e objet: Lotissement Green Park. Création d'une zone 30 et installation de ralentisseurs de trafic. Approbation du projet. 3^e 2^e A/7066/IDA/1/6

ADOPTE à l'unanimité – 23^e annexe

14^e objet: Rues de Cibly à Cuesmes et de l'Héribus à Hyon. Amélioration et égouttage. Approbation de la modification de l'équipement de la voirie communale.
3^e 2^e A/8344/IDC/5/28

ADOPTE à l'unanimité – 24^e annexe

15^e objet: Avenue Maigret de Priches à Saint-Symphorien. Réalisation d'un trottoir. Approbation de la modification de l'équipement de la voirie communale.
3^e 2^e A/8345/IDC/14/8

ADOPTE à l'unanimité – 25^e annexe

Entrée de Monsieur SPEER: 32 présents

16^e objet: Aménagement d'un Club House pour le RAETC. Mission d'auteur de projet. Approbation du cahier des charges – convention et détermination du mode de passation du marché. 3^e 3^e E/2002.764.999.ML

ADOPTE à l'unanimité – 26^e annexe

17^e objet: Mission de coordinateur de sécurité et de santé pour divers travaux dans les bâtiments communaux. Approbation du projet et détermination du mode de passation du marché. 3^e 2^e E/2003.104.033.FW

ADOPTE à l'unanimité – 27^e annexe

18^e objet: Jemappes-Flénu. Rue Nouvelle Chasse. Approbation de la modification de la voirie dans le cadre des travaux d'amélioration et d'égouttage 3^e 2^e A/8346/IDC/9/41

ADOPTE à l'unanimité – 28^e annexe

19^e objet: Aménagement de terrains de tennis pour le RAETC. Approbation de l'avenant n°1. 3^e E/2002.764.999.ML

ADOPTE à l'unanimité – 29^e annexe

Entrée de Madame COUSTURIER: 33 présents

20^e objet: Projet "Réalisation de la façade de l'immeuble commercial de l'Îlot" (Phasing Out: Aménagement Grand-Place). Approbation du cahier spécial des charges relatif au marché de "conception et exécution" des travaux. 3^e 1^e E/2003/569.090 FIC/TO/AB

Madame MERCIER, Conseillère: Je m'intéresse tout particulièrement à l'exécution des travaux mais surtout au déménagement des habitants, propriétaires ou locataires de l'immeuble commercial de l'îlot et je voudrais demander si on opte finalement, je pense bien que c'est pour cela qu'on va opter mais enfin, il y avait encore des points d'interrogation, opte-t-on finalement pour la solution du déménagement par tranches verticales pendant la durée des travaux?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: C'est une excellente question, dont la réponse va dépendre de la nature des projets et nous serons en mesure, à la fin du mois d'août, début septembre, de fournir une réponse précise. Dans l'état actuel, il est, en effet, prévu de procéder à des déménagements par tranches, comme vous dites, verticales parce que ce serait la manière la plus simple de permettre aux familles qui résident dans l'immeuble, de pouvoir être relogées dans le même immeuble, dans les appartements momentanément non occupés. Et je pense que ce serait d'ailleurs la solution la plus aisée pour les riverains. Mais, dans tous les cas, la décision définitive se prendra avec eux et par eux, au moment où on connaîtra non seulement le projet mais aussi la programmation. Et à cet égard, le Ministre DAERDEN a signalé au Collège son accord de principe de subventionner la partie de la façade pour autant que nous devenions propriétaires de cette façade le temps

nécessaire – c'est une quinzaine d'années minimum comme je vous l'avais expliqué la fois passée.

Madame BROHEE, Conseillère: Oui, Monsieur le Bourgmestre, une petite question. Ce projet a été l'objet d'une publication pour un concours, la date limite d'introduction pour les candidatures est le 5 mai. A la date du 16 mai, les projets sélectionnés recevront le cahier des charges. Y aura-t-il une publication des différents bureaux et projets sélectionnés qui recevront ce cahier des charges?

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Oui, certainement. Il y aura même un premier jury puis il y aura une discussion avec les riverains, nous en parlerons entre nous, oui, oui. Il faut bien mesurer que c'est un projet où tout est dans tout. Parce que non seulement, il faut que la Région Wallonne intervienne sans quoi c'est infaisable financièrement. Je pense que maintenant que nous avons un accord de principe, la Région devrait intervenir, nous avons demandé à P&V qui détient à peu près 50% de l'immeuble, que l'assurance intervienne également, j'ai un accord de principe, je pense que cela va se faire. Trois, il faut alors l'accord unanime des propriétaires. Dès lors, rien ne peut se faire sans une concertation aboutie avec eux. Et, quatre, il faut un projet sans à priori et le projet doit aussi être plus qu'un projet d'architecte. Parce que, par rapport aux riverains, ils n'accepteront pas et cela je le sais par tous les contacts préliminaires que j'ai eus avec eux, de signer quoi que ce soit s'ils n'ont pas, outre la garantie du type de projet, la programmation des travaux. Ils veulent savoir, ce que je peux comprendre, quand cela commence, quand cela se termine, comment on le fait. Et cela, objectivement, c'est normal. Et donc, on va y aller étape par étape. Maintenant, on a lancé l'appel, on l'a même lancé au journal officiel français. Nous aurons les projets. Quand nous aurons les projets, on va les examiner avec un certain nombre d'experts, il y aura alors une interaction avec les propriétaires pour que cela convienne aussi aux propriétaires. Il y aura une présentation ici aussi et tout en allant, on essaiera de trouver le consensus global tant sur le plan financier, sur le plan du projet que sur le plan des riverains, donc, je crois que c'est faisable. En tout cas, vous savez que j'y tiens beaucoup mais ce n'est pas le genre de dossier simple. Personne ne peut y aller d'autorité. Mais je dois saluer la qualité des relations avec les riverains et aussi leur très, très grande collaboration à ce jour car ils sont vraiment d'une très, très bonne composition. Or, pour eux, cela signifie quand même des difficultés car comme vous le savez quand on est à l'intérieur d'une maison, on ne voit pas sa façade. Et donc, il va falloir trouver des incitants pour ceux qui sont à l'intérieur mais pour nous, cette façade est d'intérêt général.

21^e objet: Mission de coordinateur de sécurité et de santé. Approbation du projet, de l'avis de marché et détermination du mode de passation du marché.

3^e E/2003/569.090/COORD/TO/AB

ADOPTE à l'unanimité – 31^e annexe

22^e objet: Désaffectation de reliquats d'emprunt à concurrence de 172.120 € destiné à financer l'entretien extraordinaire des revêtements routiers. Gestion f. 5980

ADOPTE à l'unanimité – 32^e annexe

23^e objet: Désaffectation de reliquats d'emprunt à concurrence de 22.311 € destiné à financer l'aménagement du Salon communal de Jemappes. Gestion f. 5987

ADOPTE à l'unanimité – 33^e annexe

24^e objet: FABRIQUES D'ÉGLISE

Approbation des modifications budgétaires intervenues aux budgets généraux des recettes et des dépenses – exercice 2002

a) Sainte-Waudru à Mons. Gestion f. 79002

ADOPTE à l'unanimité – 34^e annexe

b) Saint-Nicolas en Havré Gestion f. 79003

ADOPTE à l'unanimité – 35^e annexe

c) Sacré-Cœur à Mons Gestion f. 79004

ADOPTE à l'unanimité – 36^e annexe

d) Saint-Martin à Hyon. Gestion f. 79008

ADOPTE à l'unanimité – 37^e annexe

e) Sainte-Waudru à Cibly Gestion f. 79009

ADOPTE à l'unanimité – 38^e annexe

f) Saint-Martin à Obourg Gestion f. 79010

ADOPTE à l'unanimité – 39^e annexe

g) Saint-Denis en Brocqueroie à Obourg-Saint-Denis Gestion f. 79011

ADOPTE à l'unanimité – 40^e annexe

h) Saint-Martin à Ghlin Gestion f. 79013

ADOPTE à l'unanimité – 41^e annexe

i) Saint-Martin à Havré Gestion f. 79017

ADOPTE à l'unanimité – 42^e annexe

j) Saint-Brice à Nouvelles Gestion f. 79023

ADOPTE à l'unanimité – 43^e annexe

25^e objet: PCA n° 3 de Mons – A.R. 19.7.1944. Abrogation du plan communal d'aménagement conformément à l'art. 57ter du CWATUP. Urbanisme UR 2003

ADOPTE à l'unanimité – 44^e annexe

26^e objet: PCA n° 7 de Mons – A.R. 6.4.1954. Abrogation du plan communal d'aménagement conformément à l'art. 57ter du CWATUP. Urbanisme UR 2003

ADOPTE à l'unanimité – 45^e annexe

27^e objet: Programme communal de mise en œuvre des Z.A.D. Demande de subside auprès de la Région wallonne en vue de son élaboration (art. 12 du CWATUP optimisé). Urbanisme GL03/AT/PCA/subsides 01

ADOPTE à l'unanimité – 46^e annexe

28^e objet: Aliénation d'une parcelle de terrain sise à Mons, au Quartier Rachot aux acquéreurs de cinq des habitations construites par la Société Terre et Foyer de la Région de Mons. Cellule foncière CF/MV

ADOPTE à l'unanimité – 47^e et 48^e annexes

29^e objet: Acquisition d'une auto-laveuse destinée au nettoyage des sols des parkings couverts. Régie foncière RF/030328/AUTOLAV/PF

ADOPTE à l'unanimité – 49^e annexe

30^e objet: Mons. Revitalisation urbaine. Opération du Quartier du Béguinage. Convention-exécution 2003. Approbation. Régie foncière Opération Béguinage 03.04.03

ADOPTE à l'unanimité – 50^e annexe

31^e objet: Mons, Capitale européenne de la Culture 2015: accord de principe quant au dépôt de candidature. Culture 6670

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, c'est une grande et belle ambition, pour Mons, que vous nous proposez. Et nous ne pouvons qu'y souscrire. Mais ce ne sera pas facile, le chemin sera long indiscutablement. N'ai-je pas lu récemment dans la presse, qu'au CRT on considérait que Mons sortait de la non-culture. J'ai un peu tiqué,

bien sûr, mais enfin, le problème n'est pas là. Il faudra en tout cas s'ouvrir, accepter la diversité, sortir d'une certaine rigidité culturelle qui pèse actuellement sur la Ville dans le domaine en tout cas, des arts de la scène. Et comme nous l'exposait Martine AUBRY lorsqu'elle est venue récemment, en ce qui concerne Lille 2004, il faudra travailler dans tous les genres et dans tous les sens, du contemporain au classique, comprenant le lyrique, l'avant-garde, la comédie, le spectacle, la littérature, etc., donc une grande ouverture. Et, comme toujours, ne pas oublier que culture et liberté doivent rester synonymes et que les choix de chacun sont tous respectables. Donc, beaucoup d'imagination, d'ouverture, je le répète et un grand élargissement des horizons car cela doit motiver tous les acteurs et tous les publics d'ici mais aussi d'un large hinterland hennuyer, je pense aussi bien à Binche, à Belœil, à Bernissart, etc. En douze ans, on peut y arriver. Quant aux moyens financiers, si on regarde Lille 2004, il s'agira de plusieurs milliards de francs belges. Et ce ne sont pas les seules économies et réserves que nous ferions qui pourraient y suffire, le financement devra être largement communautaire sinon national. Mais, dans un acte de foi dans l'avenir de Mons, nous disons résolument oui, bien conscients des nombreux handicaps à vaincre, avec l'enthousiasme et l'intelligence, c'est possible.

Madame MERCIER, Conseillère: Bien entendu, je vais tout à fait dans le sens de Monsieur HAMAIDE. Mons Capitale européenne de la Culture en 2015, je dois dire que nous avons fait le tour de la question en commission en voyant avec l'Echevin de la Culture toutes les potentialités qui permettent d'envisager sérieusement la candidature de la Ville. Donc, je ne vais plus reprendre toutes les remarques qui viennent d'être faites mais, personnellement, je persiste à dire, puisque je l'ai trouvé dans le dossier à un certain moment, pourquoi pas 2010 au lieu de 2015? Je sais bien que Monsieur DEPLUS en a déjà parlé, que nous en avons discuté mais enfin, c'est une question qui me tourmente encore. Pourquoi pas 2010?

Monsieur VISEUR, Conseiller: Pour nous aussi, c'est un beau défi à relever que de faire de Mons, que ce soit en 2010 ou en 2015, mais enfin de faire de Mons la Capitale européenne de la Culture, l'occasion est belle puisque, lorsque viendra le tour de la Belgique, comme auparavant ce sont des villes néerlandophones qui ont eu le titre de Capitale de la Culture, cela devrait donc revenir cette fois à une ville wallonne et puisqu'on a décidé, en Communauté Française que Mons était la Capitale de la Culture, il me semble assez évident que nous devons relever ce défi. J'ai deux questions quand même à poser dans ce dossier-là. D'abord, c'est quand même l'impact budgétaire. Il a été rapidement évoqué, il y a une bonne idée dans ce dossier qui est de dire soyons prévoyants dès à présent, on va

faire un bas de laine et on va capitaliser un peu chaque année pour pouvoir avoir une réserve lorsque viendra éventuellement l'événement mais, comme je l'ai déjà demandé dans d'autres dossiers, vu la situation financière de la Ville de Mons, j'estime quant à moi qu'on devrait à chaque fois s'efforcer quand même d'avoir une note, même succincte, sur l'impact budgétaire que cela va avoir. D'autres villes l'ont été avant nous, donc on peut avoir une idée, une estimation, sans se lancer, je dirai à l'aveuglette, sur le plan budgétaire parce que, à la lecture du dossier, c'est là qu'on en est, on se lance à l'aveuglette. La deuxième remarque que je voulais faire dans ce dossier, c'est à propos d'une note qui s'y trouve, dans ce dossier, où on vous conseille, Monsieur le Bourgmestre, peut-être plus d'ailleurs en tant que Président du Parti Socialiste qu'en tant que Bourgmestre de la Ville de Mons, de négocier avec le Premier Ministre VERHOFSDTADT la candidature pour représenter la Belgique pour que Mons soit la seule ville wallonne candidate. Alors, la question était de savoir puisque maintenant le Parlement est dissout et les élections imminentes, si vous avez suivi ce conseil qui vous a été donné, si vous avez négocié quelque chose et quel en est le résultat?

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: Oui, Monsieur le Bourgmestre, c'est justement dans ce sens-là que je voudrais abonder, il est évident qu'il y a eu une répartition des fonctions entre les différentes villes wallonnes et dans cette répartition, Mons a eu la culture. Et, récemment, grâce aux efforts conjugués de la Ville et de la Communauté Française, ce statut de Mons, Capitale Culturelle de la Wallonie a été confirmé. Alors, précédemment il y a déjà Anvers, Bruxelles et Bruges qui ont été Capitales Culturelles, moi je trouve que, évidemment, c'est la liberté de chaque ville de poser sa candidature mais compte tenu du fait qu'on a dit dans cette répartition des compétences que Mons allait avoir la culture, il me semble qu'il faudrait, effectivement, prendre contact avec les autres villes de façon à ce qu'il y ait un espèce de gentleman agrément et que Mons, compte tenu du fait qu'elle est Capitale Culturelle de la Wallonie, soit la seule ville qui, en Wallonie, présente cette candidature de Capitale Européenne. Je pense qu'il faudrait prendre contact avec les différentes villes qui pourraient éventuellement poser leur candidature comme avec la Communauté Française et voir s'il n'y a pas moyen d'agir en conséquence. Parce que, il est évident que si en 2010 ou en 2015 une autre ville que Mons était Capitale Européenne alors que Mons est Capitale de la Culture de la région wallonne, ce serait quand même un paradoxe. Il faut quand même bien le reconnaître. On est Capitale de la Culture en Wallonie et il y aurait une autre ville wallonne qui serait sacrée Capitale de la Culture Européenne, cela n'aurait pas de sens.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Bien, je vous remercie. Comme vous le savez, il faut parfois gérer même les paradoxes mais nous n'en sommes pas là. Jamais je n'aurais osé négocier sans que le Conseil communal le décide. Vous connaissez la ligne de conduite qui est mienne et donc, je n'aurais pas voulu devancer ce que cet honorable Conseil aurait pu décider. Je crois que si on est d'accord de poser notre candidature, ce que nous devons faire dans les prochains jours, c'est adresser aux villes sœurs, une information et une explication dans le sens un peu évoqué par Monsieur BEUGNIES. C'est vrai qu'à ce stade, c'est davantage une lettre d'intention car la route est longue et le travail consiste à convaincre les autorités belges et puis les autorités européennes de notre capacité à être Capitale Culturelle et nous devons alors, avant de finaliser le projet, mettre au point une structure financière pour réaliser tout ce que nous allons devoir réaliser. Je me permettrai peut-être de vous proposer de ne pas indiquer explicitement 2015, je m'explique. Il arrive que certaines villes soient candidates et puis, pour diverses raisons, ne sont pas en mesure d'assumer leurs responsabilités de Capitale Culturelle. Et donc, c'est ainsi d'ailleurs que Bruges, si je ne me trompe pas, a pu être Capitale Culturelle avant son tour et donc, il y a eu une décision qui a permis un dédoublement alors qu'ils auraient dû avoir leur tour beaucoup plus tard, ils ont pu l'avoir avant. Donc je suggère que l'on garde en mémoire le 2015 qui serait au plus tard et que l'on parte du concept que ce serait au plus tard. Donc, nous laissant la porte ouverte à une éventuelle candidature ou à un nouvel accord plus tôt. Maintenant, pour ce qu'a dit le groupe CDH, je pense que dans tout le débat dont j'ai pu, comme vous, prendre connaissance dans les médias, tout d'abord je me réjouis que la culture fasse débat. C'est bien, c'est sain, démocratiquement on en parle. Deux, je pense qu'il y a une impatience que je comprends, que nous avons d'ailleurs peut-être nourri nous-mêmes avec nos assises culturelles et il y a un peu d'incompréhension. Certains voudraient non seulement faire tout ce que l'on faisait comme avant, mais aussi avoir plus. C'est clair qu'avec le même montant financier, car je rappelle qu'on a eu un peu de moyens supplémentaires mais que nous avons un déficit colossal à résorber dans cette institution, donc il faut considérer que c'est à peu près avec les moyens financiers qui sont identiques à ceux du passé, il faut réaliser des choses neuves, se donner une ligne de conduite et nous n'avons pas toutes les infrastructures pour ce faire. Alors, d'ici deux ans les infrastructures nouvelles seront toutes opérationnelles. Outre la ligne de conduite du Manège. Mons nous aurons toute l'activité associative qui sera regroupée dans la Maison Folie, en tout cas, on pourrait regrouper une multitude d'activités sous l'autorité ou la coordination de la Maison Folie et donc, je pense que pour tout ce qui concerne l'art du

vivant ou l'art vivant, la compréhension ira s'améliorant et que nous aurons très prochainement, dans les deux ans qui viennent, à la fois une plus grande satisfaction des milieux associatifs et d'un certain nombre de créateurs locaux et en même temps, la création, la présentation et la promotion de spectacles d'excellente qualité. Mais c'est vrai qu'il faut un peu patienter. Mais ceci, pour revenir à la Capitale Culturelle, l'idée c'est de présenter aux autorités belges et européennes, la capacité humaine et infrastructurelle que nous avons pour prétendre de devenir Capitale, voilà.

ADOPTE à l'unanimité – 51^e annexe

32^e objet: ASBL "Maison du Jazz en Hainaut". Compte et bilan de l'exercice 2001. Approbation. Gestion f. C/C2001

ADOPTE à l'unanimité – 52^e annexe

33^e objet: ASBL "Maison du Jazz en Hainaut". Budget de l'exercice 2002. Approbation. Gestion f. C/B2002

ADOPTE à l'unanimité – 53^e annexe

34^e objet: ASBL "Les Amis des Musées de Mons". Compte de l'exercice 2001. Approbation. Gestion f. C/C2001

Monsieur HAMAIDE, Conseiller: Monsieur le Bourgmestre, je m'apprêtais à intervenir mais, en fait, j'interviens pour dire que je n'interviendrai pas du fait que, hier, vous avez tenu des propos rassurants à l'ouverture du 101^e Salon du Bon Vouloir en ce qui concerne le sort des Musées de Mons. Et, par ailleurs, au dernier Conseil, vous nous avez promis qu'une séance se tiendrait cette année-ci encore, je suppose, sur la politique de la Ville en ce qui concerne ses Musées, donc, voilà, je n'en dit pas plus.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Dès qu'on y voit clair, Monsieur HAMAIDE, avec la programmation des travaux dans les trois lieux concernés, les Abattoirs, les Musées et Le Mont de Piété, je suggère, Monsieur l'Echevin, que nous revenions ici avec une explication claire en termes de ce que l'on veut faire mais aussi, en termes de gestion de chacun des musées, une explication la plus claire possible du centre de coût que cela représente, ce qui est la réalité d'aujourd'hui, ce qui pourrait être la réalité de demain, pour que nous puissions en discuter en toute transparence. Mais je propose de le faire au moment où, en terme de programmation, on voit le bout du chemin de la réalisation des Musées, parce que pour le moment, on peut parler mais on ne sait quand même pas faire des actions très précises tant qu'on n'a pas l'infrastructure qui se clôture. Mais, en tout cas, nous le ferons parce que cela vaut la peine d'en discuter clairement.

ADOPTE à l'unanimité – 54^e annexe

35^e objet: ASBL "Les Amis des Musées de Mons". Budget de l'exercice 2002.
Approbation. Gestion f. C/B2002

ADOPTE à l'unanimité – 55^e annexe

Entrée de Madame KAPOMPOLE: 34 présents

36^e objet: Modification de la délibération du Conseil communal du 18 novembre 2002 arrêtant le tarif d'occupation des halls omnisports gérés par la Ville de Mons.
Sports SE5002.3.4

Monsieur BEUGNIES, Conseiller: je crois qu'ici, cela vaut la peine d'être souligné puisqu'il s'agit, au point 36 comme au 37, de réserver la gratuité pour certains sports à des jeunes qui n'ont pas atteint l'âge de 18 ans, je crois qu'il faut le souligner, toutes mes félicitations, puisque cela correspond tout à fait au fait de promouvoir le sport en Hainaut et par là, l'intermédiaire aussi la santé en Hainaut qui, manifestement, d'après les statistiques récentes que l'on a sur le Hainaut, il y a une déficience de la santé en Hainaut et en particulier des jeunes parce qu'il y a un manque de pratique du sport. J'espère que cette initiative ira dans le bon sens.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Merci, nous prenons acte de vos félicitations et cela nous fait plaisir.

ADOPTE à l'unanimité – 56^e annexe

37^e objet: Modification de la délibération du Conseil communal du 13 janvier 2003 arrêtant le tarif de location applicable aux piscines gérées par la Ville de Mons.
Sports SE5006.03

ADOPTE à l'unanimité – 57^e annexe

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Madame MERCIER, vous avez la parole pour une interpellation.

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, merci Monsieur le Bourgmestre. J'ai eu entre les mains la réponse à la question parlementaire posée par Madame Marie CORBISIER au Ministre Rudy DEMOTTE, au sujet du Centre Culturel Transfrontalier. Il me semble – je ne voudrais pas tout reprendre mais – que deux points posent problème. Premier: le 23 mars 2002, les associations locales de Mons ont été appelées à désigner deux représentants du Monde de l'Education permanente et deux du Monde Associatif. Il n'a jamais été question d'élire à cette date 26 représentants du Monde Associatif et Artistique

pour constituer la partie privée du Manège, comme c'est indiqué dans la lettre de Monsieur DEMOTTE. Donc, ma question est: "comment cette information a-t-elle pu être transmise au Ministre?". Deuxièmement, en ce qui concerne le Conseil Culturel Participatif, le Ministre confirme qu'il n'a aucune base légale ou réglementaire mais qu'il remplira notamment la fonction dévolue au Conseil Culturel dans les Centres culturels. Ma question: "ne faut-il pas que la structure participative soit à l'intérieur du Centre Culturel Transfrontalier pour avoir une base réglementaire plutôt qu'à l'extérieur?". Je rappelle que c'est une question que j'avais déjà posée lors du Conseil communal du 24 février 2003 et je vous remercie d'éclairer ma lanterne définitivement.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Monsieur l'Echevin.

Monsieur DEPLUS, Echevin: Oui, Monsieur le Bourgmestre, Mesdames, Messieurs, je vais commencer par la deuxième question et la fin de votre interpellation, Madame. Je pense qu'effectivement il faut se rappeler que le Centre Culturel Transfrontalier n'est pas un Centre Culturel Régional comme un autre Centre Culturel Régional, que nous sommes, selon les termes de l'accord que nous avons passé avec la Communauté française, le 4 décembre, hors décret, et donc, que nous ne pouvons pas à la fois être dedans et dehors et que c'est la raison essentielle pour laquelle notre assemblée a mis en place le Conseil Culturel Participatif qui aura un lien extrêmement étroit avec le Manège mais qui ne sera pas intégré au Manège pour la raison que je viens d'énoncer. Ça c'est pour la deuxième partie de votre question. Je pense d'ailleurs avoir déjà évoqué ceci avec vous, vous avez raison, au mois de février. En ce qui concerne les 26 représentants du Monde Associatif et Artistique, je ne sais pas du tout d'où vient cette information. Elle n'est pas exacte, en tout cas. Il y a effectivement deux personnes qui sont issues de l'Education Permanente et deux personnes qui sont issues du "Monde Associatif", qui doivent d'ailleurs être confirmées dans leur mandat par la première assemblée du Conseil Culturel Participatif qui doit avoir lieu, je pense, ce samedi 26 avril. Voilà, donc, j'ignorais qu'il y avait une information de ce type qui avait circulé. Je pense qu'il y a méprise parce que le chiffre de 26 est le nombre global d'administrateurs du Centre Culturel Transfrontalier. Donc, je pense là qu'il y a un quiproquo.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Etes-vous suffisamment éclairée, Madame?

Madame MERCIER, Conseillère: Oui, j'aimais bien reposer cette question parce que comme j'ai assisté le 23 mars à l'élection des deux membres de l'Education Permanente et des deux membres du Monde Associatif, je me souvenais bien qu'on n'avait pas du tout procédé à ce moment-là à l'élection de 26 membres. Donc, il y avait quelque chose qui ne

tournait pas rond. J'aimais bien d'avoir l'éclaircissement. Donc, moi non plus, je ne sais pas d'où vient cette information. Merci, en tout cas, Monsieur l'Echevin.

Monsieur DI RUPO, Bourgmestre: Mais, en tout cas, Madame, une chose est certaine, c'est que dans l'évolution de la situation, c'est clair qu'il faut que les associations puissent avoir des modes d'expression, je dirai, visibles, voire très visibles. Et on fera l'évaluation et on aura une discussion avec le Centre Transfrontalier et il faudra, par la Maison Folies ou par tout autre moyen, permettre un développement optimal des activités des associations, ça c'est clair. Mes chers collègues, je dois excuser l'absence de Bernard BIEFNOT, Christine JOARLETTE, Nicolas MARTIN, Véronique BLAZE, Willy MERCIER, Christophe TAQUIN, Jean-Marc LECOCQ, Monsieur le Ministre MILLER et Mélanie OUALI, ainsi que Joëlle POURBAIX. Je ne sais pas ce qu'ils font mais manifestement il y a des lieux d'intense réflexion pour le devenir de notre Ville qui se fait en dehors de notre Conseil, ce qu'on peut comprendre en cette période pascale. En tout cas, je remercie le public d'être fidèle, je n'ose pas dire nombreux mais les meilleurs étaient là. Je remercie la Presse, toujours présente et je remercie aussi les services de la Ville.

La séance s'ouvre à huis clos avec 34 présents

Sont absents: MM. R. BIEFNOT, TAQUIN, Mlle OUALI, MM. MILLER, MARTIN, Mme BLAZE, MM. MANDERLIER, MERCIER, Mmes JOARLETTE, POURBAIX, M. LECOCQ

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

38° objet: ADMINISTRATION CENTRALE.

Mise à la pension d'office pour inaptitude physique définitive d'un Employé Administration. 1° 3873

ADOPTE – 58° annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

39° objet: PERSONNEL D'ENTRETIEN

Mise en disponibilité pour maladie d'une technicienne de surface. 1° 3700

ADOPTE – 59° annexe

40° objet: AGENTS CONTRACTUELS SUBVENTIONNÉS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Modification de la durée d'une interruption complète de carrière accordée à un technicien A2. 1° 11454

ADOPTE – 60° annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Prorogation d'une interruption complète de carrière accordée à une technicienne de surface. 1° 11373.1

ADOPTE – 61^e annexe

41^e objet: SERVICE INCENDIE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- a) Désignation d'un Officier Médecin suppléant à temps partiel. 1^e 07.GEN.

ADOPTE – 62^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- b) Octroi d'un congé préalable à la pension à un Premier Sergent Pompier Professionnel.
1^e 3524

ADOPTE – 63^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- c) Octroi d'un congé préalable à la pension à un agent du Service Incendie. 1^e 3755

ADOPTE – 64^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- d) Octroi d'un congé préalable à la pension à un Sapeur-Pompier Professionnel Chauffeur.
1^e 10187

ADOPTE – 65^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- e) Octroi d'un congé préalable à la pension à un Premier Sergent Pompier Professionnel.
1^e 3064

ADOPTE – 66^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- f) Démission honorable d'un Sapeur-Pompier Professionnel. 1^e 3330

ADOPTE – 67^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- 42^e objet: COPALOC. Désignation des membres effectifs et suppléants – modifications.
8^e 2^e 1627

ADOPTE – 68^e annexe

43^e objet: ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES COMMUNALES

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- a) Désignations à titre intérimaire d'institutrices maternelles. 8e/1^e 3034/3316

ADOPTE – 69^e et 70^e annexes

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- b) Désignation à titre intérimaire d'une institutrice primaire. 8e/1^e 3191

ADOPTE – 71^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- c) Désignation à titre temporaire dans un emploi vacant d'un instituteur primaire.
8^e 1^e 3303

ADOPTE – 72^e annexe44^e objet: ACADEMIE DES MÉTIERS, DE ARTS ET DES SPORTS

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- a) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi non vacant. 8^e 2^e 8427

ADOPTE – 73^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- b) Désignation d'un chargé de cours généraux à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e 2^e 8291

ADOPTE – 74^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- c) Désignation d'une chargée de cours de morale à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e 2^e 8428

ADOPTE – 75^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- d) Désignation d'un professeur de cours techniques et de cours de pratique professionnelle à titre temporaire dans un emploi vacant. 8^e 2^e 8333

ADOPTE – 76^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- e) Désignation d'une chargée de cours de morale à titre temporaire dans un emploi vacant.
8^e 2^e 8370

ADOPTE – 77^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- f) Mise en disponibilité pour maladie d'un professeur de cours spéciaux. 8^e 2^e 5826

ADOPTE – 78^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- g) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux. 8^e 2^e 5830

ADOPTE – 79^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- h) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de religion catholique 8^e 2^e 6209

ADOPTE – 80^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- i) Octroi d'un mi-temps médical à un professeur de cours généraux 8^e 2^e 6210

ADOPTE – 81^e annexe

45^e objet: ACADÉMIE DE MUSIQUE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- a) Désignation d'un professeur de piano, à titre temporaire dans un emploi non vacant.
8^e 3^e 3333

ADOPTE – 82^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- b) Fixation des prestations du personnel directeur, enseignant et auxiliaire d'éducation définitif, temporaire et intérimaire pour l'année scolaire 2002/2003. 8^e 3^e 263

ADOPTE – 83^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- c) Congé pour convenances personnelles d'un professeur de formation musicale, à titre définitif. 8^e 3^e 8128

ADOPTE – 84^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- d) Démission pour une partie de sa charge d'un professeur de formation musicale, à titre définitif. 8^e 3^e 8128

ADOPTE – 85^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- e) Désignation d'un professeur de formation musicale, à titre temporaire, dans un emploi non vacant. 8^e 3^e 3309

ADOPTE – 86^e annexe

46^e objet: ÉCOLE INDUSTRIELLE SUPÉRIEURE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8427

ADOPTE – 87^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

- b) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 8414

ADOPTE – 88^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux (récapitulatif). 8^e 2^e 8293

ADOPTE – 89^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques 8e/2^e 8413

ADOPTE – 90^e annexe

Monsieur l'Echevin DARVILLE ne participe pas au vote de ce point.

Par 33 suffrages sur 33 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'une surveillante-éducatrice (prolongation)
8^e 2^e 8414A

ADOPTE – 91^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux. 8^e 2^e 8430

ADOPTE – 92^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

g) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8309

ADOPTE – 93^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

h) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8148

ADOPTE – 94^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'un expert pédagogique et technique à temps plein.
8^e 2^e 7822

ADOPTE – 95^e annexe

47^e objet: INSTITUT COMMUNAL D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE –
PROMOTION SOCIALE

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

a) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8431

ADOPTE – 96^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

b) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 8226

ADOPTE – 97^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

c) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours généraux (récapitulatif de prestations). 8^e 2^e 7865

ADOPTE – 98^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

d) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques (augmentation d'attributions). 8^e 2^e 8210

ADOPTE – 99^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

e) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours techniques (récapitulatif de prestations). 8^e 2^e 8368

ADOPTE – 100^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

f) Désignation à titre temporaire d'une chargée de cours généraux. 8e/2^e 8432

ADOPTE – 101^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

g) Perte partielle de charge d'une chargée de cours techniques. 8e/2^e 7832

ADOPTE – 102^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

h) Rappel provisoire à l'activité et désignation (par détachement) d'une chargée de cours techniques. 8^e 2^e 7832A

ADOPTE – 103^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

i) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8^e 2^e 8336

ADOPTE – 104^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

j) Désignation à titre temporaire d'un chargé de cours techniques. 8e/2^e 7817

ADOPTE – 105^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,

k) Récapitulatif des prestations à titre définitif d'une chargée de cours techniques et de pratique professionnelle. 8^e 2^e 6664

ADOPTE – 106^e annexe

Par 34 suffrages sur 34 votes valables,
48^e objet: Désignation d'un représentant de la Ville à l'ASBL « RAEC Tennis Mons ».
Sports SB20/4/12

ADOPTE – 107^e annexe

L'ordre du jour étant épuisé et aucun membre de l'Assemblée n'exprimant le désir de prendre la parole, Monsieur le Président constate qu'au voeu de l'article 12 § 5 de la loi du 30 novembre 1887, la séance s'est déroulée sans réclamation contre le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2003

Ce dernier est alors adopté

La séance est ensuite levée

Adopté et signé à Mons.

PAR LE CONSEIL:

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre-Président,

Bernard VANCAUWENBERGHE.

Elio DI RUPO.

=====